

Année académique 2025 - 2026

Département de l'Education et du Social

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél: +32 (0) 71 35 29 34 Fax: +32 (0) 71 35 41 28 Mail: edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 304 Projets communautaires | | | | | | | |
|--|--|-----------------------------|------|--|--|--|--|
| Ancien Code | PESP3B04 | Caractère Obligatoire | | | | | |
| Nouveau Code | CEES3040 | | | | | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q2 | | | | |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h | | | | |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Véronique VANDERUS (vanderusv@helha.be) Valérie WIELS (wielsv@helha.be) | | | | | | |
| Coefficient de pondération | | 30 | | | | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | | | | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | | | | |

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour but d'apporter des méthodologies, outils, techniques, références théoriques et culturelles qui permettront à l'étudiant de comprendre le travail communautaire et les enjeux d'y développer des projets dans leurs aspects sociaux, sociétaux et artistiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.
 - 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- Compétence 2 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- Compétence 3 Être un acteur institutionnel et social engagé.
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.
 - 4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.
 - 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, à partir d'une situation professionnelle, dans le cadre d'une intervention socioéducative,

l'étudiant sera capable de :

- concevoir les étapes d'un projet communautaire qui mobilise une méthodologie du projet et de les justifier au regard de la spécificité de la démarche communautaire.
- d'identifier le rôle la dimension artistique dans la démarche communautaire et de l'intégrer dans la conception de son projet.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B04A Techniques artistiques plastiques
PESP3B04B Techniques d'animation 15 h / 1 C
PESP3B04B Techniques d'animation 30 h / 2 C

Contenu

Le travail social communautaire, ses différentes approches et leurs enjeux. Une méthodologie du travail social communautaire : l'action collective.

La méthodologie du projet.

L'éducation permanente : découverte de projets socio-artistiques et d'expression citoyenne.

Démarches d'apprentissage

En ce qui concerne les actions communautaires :

Apports théoriques.

Séminaire "Actions communautaires". Présence obligatoire.

Conception d'un projet au sein d'un travail de groupe.

Apports théoriques et méthodologiques pour structurer les apprentissages.

Temps d'intégration et de préparation du transfert à de futures situations professionnelles.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours

Séminaires

Travaux en groupe

Feed back individuels et collectifs lors des séances de cours

Travail de groupe réalisé en partie en classe

Sources et références

Documents à disposition des étudiants sur la plate-forme ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents et lien vidéo à disposition des étudiants sur la plate-forme ConnectED.

Organisation d'une journée de séminaire sur le travail communautaire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La participation au séminaire "Projet Communautaire" est obligatoire.

L'étudiant absent prendra contact avec les professeures concernées pour recevoir les consignes du travail de compensation.

100% examen mixte.

L'examen mixte consistera en un travail de groupe comportant une partie écrite et une partie orale

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exm | 100 | Exm | 100 |

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

5. Cohérence pédagogique

L'ensemble des parties de cette Unité d'Enseignement concourt à la formation citoyenne, artistique et professionnelle des étudiants.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).